

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre 2025,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie		x		
PADIOLEAU	Anne				
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie				
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette		x		<i>Alain Kefffa</i>
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLEMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel		x		<i>Jean Teurnier</i>

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	26-sept-25
Début de séance	19h00
Fin de séance	21h30

Numéro	DEL_021025_001_TarifsRepasAdulte	Tarif des repas « adulte »
Nomenclature	7.1.3	

Par une délibération n°260625 en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a adopté les tarifs des services enfance / jeunesse et, notamment, les tarifs concernant la pause méridienne.

Considérant que la restauration scolaire est également disponible pour les agents des services mais également différents adultes intervenant au sein de la collectivité, il convient de fixer un tarif pour le prix du repas

Considérant que le coût du plateau « adulte » est facturé par le prestataire est de 4,35 €, il est proposé au conseil d'adopter ce montant pour la tarification des repas

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le tarif de 4,35 € pour les repas « adulte »
- De dire que le Maire est en charge de la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 2 octobre 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Bourrier

